Le 02/02/2021

Apprieu
www.apprieu.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 28 JANVIER 2021

Présents : Mmes et Ms PALLIER, MICHALLET, COULLOMB, ROBERT, VARNIEU, TERMOZ-MASSON, BRUASSE, VIGNON-DAVILLIER, BONNAT, CROCE, RIOUX, MILLAT, COTTE, SYLVESTRE, BERGER-SABATTEL, MARTEL, MALAGOLA, ROURE, GENIN.

Absents excusés : Ms HERNAN, TARY, RISSOAN, DUPUY.

Absents ayant donné procuration : DAVID HERNAN (Procuration à Dominique PALLIER), Laurent TARY (Procuration à Blandine VIGNON-DAVILLIER) Claude RISSOAN (Procuration à Christine RIOUX).

Secrétaire de séance : Blandine VIGNON-DAVILLIER

Ordre du jour

	1. Désignation d'un secrétaire de séance,
	2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020,
INTERCOMMUNALITE	3. Présentation par Roger Valtat et Cyrille Madinier, Président et Vice-président de la Communauté de communes de Bièvre Est du projet de territoire 2020-2030 et du rapport d'activité 2019,
AFFAIRES COMMUNALES	4. Remplacements des agents momentanément indisponibles pour l'année 2021,
CULTURE	5. Adoption de la convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique du département de l'Isère,
FINANCES	6. Autorisation donnée au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021, 7. Sollicitation de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 (Etat) pour les travaux de sécurisation de la rue du Tram et de la Route du Rivier, 8. Droits de place et la pandémie de COVID-19,
URBANISME, ENVIRONNEMENT	9. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde et du DICRIM 10. Adhésion à l'Institut des Risques Majeurs,
VOIRIE BATIMENT RESEAUX	11. Réseau d'éclairage public sur le secteur Route du Rivier et la Rue du Tram, participation de TE38,
AFFAIRES SCOLAIRES	12. Création d'un poste pour besoin occasionnel, dans le cadre du COVID-19,
	13. Informations des décisions prises par le maire sur délégations de l'article L 2122-22 du CGCT, 14. Questions diverses.

Monsieur le maire accueille l'ensemble des élus pour cette première séance de l'année 2021 et adresse ses meilleurs vœux.
Il accueille M Roger Valtat, Président de la Communauté de communes de Bièvre Est, M Cyril MADINIER, Vice-président et Président de l'Association des Maires Ruraux, Jérôme CROCE, Vice-président en charge de l'Attractivité du territoire et Fréderic GERMAN, Directeur général des services de la Communauté de communes de Bièvre Est.

PRESENTATION PAR ROGER VALTAT ET CYRILLE MADINIER, PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BIEVRE EST DU PROJET DE TERRITOIRE 2020-2030 ET DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019,

M Roger Valtat président de la Communauté de communes présente aux élus le projet de territoire de Bièvre Est 2020-2030. Un projet sur 10 ans qui pourra être ajusté aux besoins du moment. Le Président a expliqué qu'il était attaché au partenariat et a réaffirmé le périmètre de Bièvre Est auprès des autres intercommunalités.

Le projet de territoire s'articule autour de 7 enjeux :

- La protection de l'environnement,
- Le développement de l'emploi,
- La mobilité,
- L'optimisation des ressources à l'échelle du territoire,
- Le renforcement des solidarités et de la cohésion du territoire,
- Le renforcement de la coopération interterritoriales,
- L'appropriation de l'outil intercommunal.

M Cyril MADINIER, Vice-président en charge du cadre de vie propose d'organiser des rencontres dans les communes pour faire de la pédagogie autour de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).
M Jérôme CROCE, Vice-président en charge de l'attractivité du territoire, explique qu'il travaille, en autre, sur le développement des zones d'activités et de la création de l'emploi.

Synthèse des débats :
Jean BRUASSE souhaite connaitre l'avancement du projet d'installation des tissages PERRIN sur Apprieu. Jérôme CROCE informe du dépôt prochain du Permis de construire et du lancement des recrutements, avec le concours de pôle Emploi.

Monsieur le maire souhaiterait avoir une explication sur le décalage entre les ambitions annoncées dans le projet de territoire et les financements annoncés pour 2021. Roger Valtat, président de la CCBE, indique que le budget 2021 sera un budget de transition afin de stabiliser les dépenses et de raisonner sur les moyens de financer les projets de demain. Il évoque le prochain travail sur le Pacte Financier et Fiscal entre la Communauté de communes et les communes. Il se félicite également d'avoir pu financer l'accueil BIDIBULLES sans recourir à l'emprunt.

Christine MICHALLET souhaiterait avoir des informations sur l'avancement de la construction de l'accueil BIDIBULLES. Cyril MADINIER explique que l'ouverture de la structure était en principe prévue en janvier 2022, mais le bâtiment connait un important retard, il n'est ni hors d'eau, ni hors d'air. Un recours est formé contre le maitre d'œuvre et l'entreprise défaillantes.

Céline MARTEL pose la question de l'avancement du projet de maison médicale très attendue par la population. Jérôme CROCE explique qu'il s'agit d'un projet privé et qui est au stade de recherche de financement pour les travaux. La COMMUNAUTE de communes de Bièvre Est va jouer les intermédiaires pour aider les porteurs de projets dans leur recherche.

Céline MARTEL demande si la Communauté de communes peut aider les communes à faciliter le tri dans les écoles et leurs bâtiments, notamment par l'achat de colonne de tri. Cyril MADINIER explique que le SICTOM peut apporter son aide sur les questions de tri et qu'il vérifiera avec les services de la Communauté de communes ce qui peut être fait pour les communes. Emilie SYLVESTRE explique que le tri est déjà fait dans les écoles mais ce qui est le plus difficile c'est le ramassage et l'apport en point propre.

Christine RIOUX demande comment s'organisera le travail sur le PCAET et comment vont intervenir les communes (avant la fin du diagnostic) ? Pour Roger VALTAT, l'enjeu est bien de mobiliser l'ensemble des communes et donc les habitants. La 2ème phase de recrutement de l'agent en charge du PCAET va s'articuler autour de cette question.
Christine RIOUX demande le planning de mise en œuvre du PCAET. Pour Roger VALTAT, pas avant 3 mois à compter du choix du technicien.

Monsieur le maire remercie Roger VALTAT, Cyril MADINIER et Jérôme CROCE pour ce temps d'échanges autour du projet de territoire de Bièvre Est.

Monsieur le maire ouvre la séance du Conseil à 20h45.

- Désignation d'un secrétaire de séance : Le Conseil municipal doit désigner Blandine VIGNON-DAVILLIER.

- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du **JEUDI 10 DECEMBRE 2020**, à l'unanimité.

REMPLACEMENTS DES AGENTS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES POUR L'ANNEE 2021,

Délibération n°2021-001
Classification : 4.2 PERSONNEL CONTRACTUEL
Rapporteur Monsieur le maire, Dominique PALLIER

OBJET : REMPLACEMENTS DES AGENTS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le maire, Dominique PALLIER, expose aux membres du Conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel,
- congé annuel,
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de maternité ou pour adoption,
- congé parental ou congé de présence parentale,
- congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national,
- rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire,
- autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

Monsieur le maire, Dominique PALLIER propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement en précisant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, Dominique PALLIER et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 20 voix POUR, 1 voix CONTRE (Paulette ROURE) et 1 abstention (Jean-Charles GENIN), des membres présents et représentés :

-**AUTORISE** Monsieur le maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible,
-**PRÉCISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2021.

Synthèse des débats :
Paulette ROURE demande si, pour les congés de longue maladie, et pour plus de clarté, une commission de recrutement se réunit pour le choix des candidats ? Dominique PALLIER explique que les recrutements pour des remplacements doivent se faire rapidement, là où une réunion allongerait les délais. Et que le choix des remplaçants se fait sur des critères de compétences et en lien avec le Pôle Emploi.

ADOPTION DE LA CONVENTION PORTANT SOUTIEN AUX PROJETS COMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE DU DEPARTEMENT DE L'ISERE,

Délibération n°2021-002
Classification : 8.9 CULTURE
Rapporteur Christine MICHALLET, 1ère adjointe en charge de la CULTURE

OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION PORTANT SOUTIEN AUX PROJETS COMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE DU DEPARTEMENT DE L'ISERE,

Christine Michallet, 1ère adjointe, rappelle à l'Assemblée délibérante que le Département de l'Isère a pour compétence obligatoire le développement de la Lecture Publique dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Le Département, ainsi, apporte son soutien à la création et la gestion des bibliothèques aux communes qui le demandent.

Dans le cadre de son nouveau Plan Lecture 2020-2026, une convention actualisée est proposée par le Département pour permettre à ces mêmes communes de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des ressources de la Médiathèque Départementale.

La signature de la convention conditionnera l'acceptation de toute demande de subvention à compter du 1er janvier 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Christine MICHALLET, 1ère adjointe et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le projet de convention à intervenir entre le Département de l'Isère et la commune d'Apprieu,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention et **NOTIFIERA** la décision au Président du Conseil Départemental de l'Isère.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021,

Délibération n°2021-003
Classification : 7.1.3. DECISIONS BUDGETAIRES
Rapporteur Monsieur le maire, Dominique PALLIER
OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021

Monsieur le maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2021.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 748 257.90€, soit 25% de 2 993 031.62 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 abstentions (Paulette ROURE et Jean-Charles GENIN) :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

CHAPITRE	BP 2020	25%
20 : immobilisations incorporelles	11 399.00	2 849.75
204 : subventions d'équipement	3 480.00	870.00
21 : immobilisations corporelles	901 773.34	225 443.33
23 : immobilisations en cours	2 076 379.28	519 094.82
TOTAL	**2 993 031.62€**	**748 257.90€**

Répartis comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION		INVESTISSEMENT	25%
20	2051			5 899.00	1 474.75
20	2088			5 500.00	1 375.00
TOTAL chapitre 20				**11 399.00**	**2 849.75**
204	20422			3 480.00	870.00
TOTAL chapitre 204				**3 480.00**	**870.00**
21	2111			7 968.00	1 992.00
21	21311	9018	Hôtel de Ville	6 120.00	1 530.00
21	21312			170 524.87	42 631.21
21	21312	9015	Ecole	33 000.00	8 250.00
21	21318	9005	Ecole maternelle	8 817.68	2 204.42
21	21318	9070	Restructuration du gymnase	1 740.00	435.00
21	2151	9050	Voirie	463 862.50	115 965.62
21	2152			2 311.20	577.80
21	2152	9050	Voirie	30 000.00	7 500.00
21	21538	9050	Voirie	68 599.00	17 149.75
21	2183			2 863.20	715.80
21	2183	9015	Ecole	8 900.00	2 225.00
21	2184			9 650.00	2 412.51
21	2184	9005	Ecole maternelle	692.74	173.19
21	2188			22 608.15	5 652.03
21	2188	9005	Ecole maternelle	8 180.00	2 045.00
21	2188	9015	Ecole	55 936.00	13 984.00
TOTAL chapitre 21				**901 773.34€**	**225 443.33**
23	2313	9050	Voirie	6 500.00	1 625.00
23	2313	9074	Restructuration	1 580 070.00	395 017.50
23	2315	9050	Voirie	2 640.00	660.00
23	2315	9058	Etude Centre	487 169.28	121 792.32
TOTAL chapitre 23				**2 076 379.28€**	**519 094.82**

SOLLICITATION DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021 (ETAT) POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA RUE DU TRAM ET DE LA ROUTE DU RIVIER

Délibération n°2021-004
Classification : 9.1. AUTRES COMPETENCES DES COMMUNES
Rapporteur Monsieur le maire, Dominique PALLIER

OBJET : SOLLICITATION DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021 (ETAT) POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA RUE DU TRAM ET DE LA ROUTE DU RIVIER

Monsieur le maire, Dominique PALLIER rappelle que la commune d'Apprieu a, depuis maintenant deux ans, travaillé l'aménagement et la sécurisation des axes du centre bourg et notamment la sécurisation des flux des véhicules et des piétons (en lien avec les équipements publics) autour du nouveau quartier « le Gampaloup », composé de 2 collectifs avec environ 20 logements chacun et de maisons individuelles et/ou jumelées.

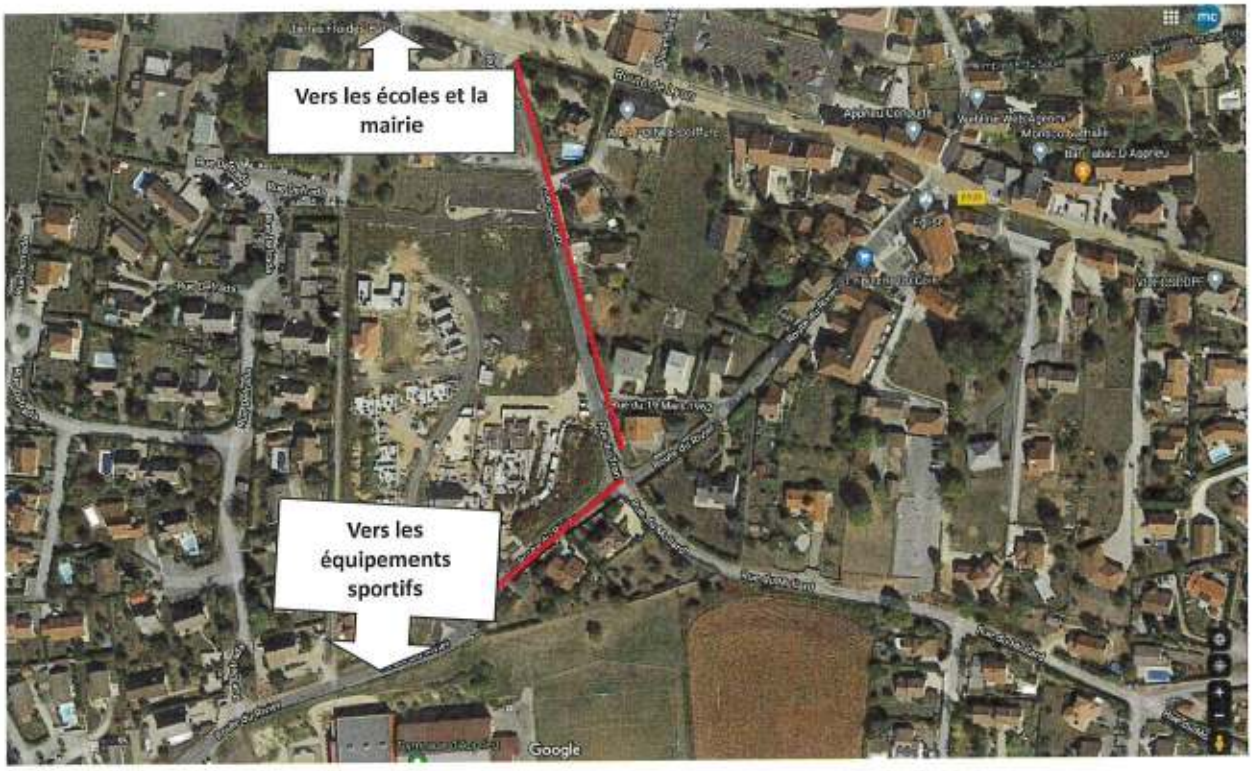

Le coût total des travaux est estimé à 279 049.40€ HT. La commune d'Apprieu a sollicité la participation du Département de l'Isère ainsi que l'Etat au titre de la Dotation D'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2021.

Financement	*Montant* H.T. de la subvention	*Taux*
DETR	55 810.00	20%
Département Conférence Territoriale	35 000.00	12.54%
Sous-total (total des subventions publiques)	**90 810.00**	**32.54%**
Participation du demandeur : Autofinancement	188 239.40	67.46%
TOTAL	**279 049.40**	**100 %**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, Dominique PALLIER, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de sécurisation de la rue du Tram et de la Route du Rivier,
- **DECIDE** de solliciter la subvention dans le cadre de la DETR 2021 (Etat) pour un montant de 55 810.00€

Synthèse des débats :
Céline MARTEL demande si les Points d'Apport Volontaire, situés sur la Rue du Tram, vont être conservés. Monsieur le maire et Alexandre COULLOMB expliquent que la Commission Aménagement réfléchit à la pérennisation de ces points, et de l'enterrer.

Jérôme CROCE souhaiterait que l'enfouissement des PAV ne soit pas seulement réfléchi dans le centre bourg mais sur les autres quartiers. Monsieur le maire explique que ces enfouissements ont été programmés à l'occasion des travaux dans les secteurs concernés. Le prochain Point d'Apport Volontaire enterré sera sur Plambois.

DROITS DE PLACE ET LA PANDEMIE DE COVID-19,

Délibération n°2021-005
Classification : 7.2.6. AUTRES TAXES
Rapporteur Monsieur le maire, Dominique PALLIER

Vu la proposition du Bureau municipal en date du 21 décembre 2020,

Monsieur le maire, Dominique PALLIER, informe l'Assemblée qu'il a été saisi par courrier par un commerçant ambulant bénéficiant d'un droit de place. Ce dernier avait expliqué que la pandémie de COVID-19 avait eu des répercussions sur son activité et qu'il souhaitait soit un échelonnement voire une annulation des droits de place antérieurs.

Monsieur le maire, Dominique PALLIER, relaye la proposition du Bureau municipal en date du 21 décembre 2020 :

- Annulation des droits de place pour le 1er semestre 2020 *(pour tenir compte des 6 mois entre le confinement et les couvre-feu)* étendu aux commerçants ambulants.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, Dominique PALLIER, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 19 voix POUR, 2 voix CONTRE (Paulette ROURE et Jean-Charles GENIN) et 1 abstention (Jérôme CROCE), des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'annulation des droits de place pour le 1er semestre 2020 pour les commerçants ambulants et ce en raison de la pandémie de COVID-19
- **NOTIFIE** la délibération à Monsieur le Trésorier du Grand-Lemps.

Synthèse des débats
Jean-Charles GENIN est contre cette exonération ayant un exemple personnel dans sa famille. Les commerçants ambulants n'ont jamais autant travaillé et ont également perçu des aides de l'Etat.
Jean BRUASSE, il s'agit d'un soutien de la collectivité.

PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DU DICRIM

Rapporteur Alexandre COULLOMB

Alexandre COULLOMB explique que le travail impulsé en 2016, par Jérôme DUPUY, lors du précédent mandat, touche à sa fin. Il présente le Plan communal de Sauvegarde et le DICRIM sur la question des risques majeurs présents sur la commune d'Apprieu. Il propose également de tester le système d'alerte SMS, qui sera accessible aussi aux personnes qui n'ont que des lignes fixes. (Robot d'appel).

Synthèse des débats :
Jean BRUASSE demande comment faire si on possède deux téléphones portables. Alexandre COULLOMB explique qu'il faudra s'enregistrer deux fois, à l'aide du questionnaire.
Céline MARTEL demande comment sera distribué le DICRIM. Il est convenu de le distribuer avant la prochaine gazette d'avril 2021.
Emilie SYLVESTRE précise qu'il ne faudra pas oublier l'information aux directrices des écoles de la commune. Alexandre COULLOMB précise que les écoles de la commune sont enregistrées dans le cadre du PCS en établissements dits sensibles.
Céline MARTEL demande comment seront informés les nouveaux arrivants ? Christine MICHALLET explique que les documents seront mis en ligne sur le site internet et qu'ils seront également enregistrés sur la clefs USB offerte lors de la traditionnelle cérémonie d'accueil.

ADHESION A L'INSTITUT DES RISQUES MAJEURS,

Délibération n°2021-006
Classification : 7.5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
Rapporteur Alexandre COULLOMB, adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement

Alexandre COULLOMB, adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement soumet au conseil la proposition d'adhésion à l'IRMA – Institut des Risques Majeurs.
Il souhaite cette adhésion car elle donne accès à un support et à une offre de formations qui seront utiles pour la mise en place prévue du Plan Communal de Sauvegarde.
L'adhésion annuelle est de 170 € pour 2021.

Après avoir entendu l'exposé d'Alexandre COULLOMB, adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** l'adhésion à l'IRMA à compter de 2021, et pour l'avenir.

Synthèse des débats :
Jérôme CROCE demande si la Communauté de communes adhère également à l'IRMA ? Alexandre COULLOMB ne connait pas la réponse mais va interroger les services de la communauté de communes.

RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE SECTEUR ROUTE DU RIVIER ET LA RUE DU TRAM, PARTICIPATION DE TE38,

Délibération n°2021-007
Classification : 8.3. VOIRIE
Rapporteur Monsieur le maire, Dominique PALLIER

OBJET : TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE 3 - ROUTE DU RIVIER / RUE DU TRAM

Monsieur le maire informe que le Syndicat Territoire Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée : Affaire n° 20-008-013 et consistant à l'installation de 16 luminaires LED et la mise en conformité d'une armoire d'éclairage.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	**69 206€**
2 - le montant total de financement externe serait de :	25 860 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	2 471 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	40 875 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De l'appel de contribution correspondante à TE38.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 69 206€

Financements externes : 25 860 €

Participation prévisionnelle (Frais TE38+ contribution aux investissements) : 43 346 €

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de TE38 d'un montant de 2 471 €

- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un montant prévisionnel total de **40 875€.**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

CREATION D'UN POSTE POUR BESOIN OCCASIONNEL, DANS LE CADRE DU COVID-19

Délibération n°2021-008
Classification : 4.2 PERSONNEL CONTRACTUEL
Rapporteur Agnès VARNIEU, adjointe en charge des Affaires Scolaires

OBJET : CREATION D'UN POSTE POUR BESOIN OCCASIONNEL, DANS LE CADRE DU COVID-19

Agnès VARNIEU explique que lors des dernières annonces gouvernementales du 14 janvier dernier, le protocole sanitaire en vigueur pour les accueils périscolaires (et notamment des restaurants scolaires) a été renforcé.
L'organisation s'en est trouvé modifiée et impose de respecter un certain nombre de règles :

- Le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté.
- Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins un mètre avec ceux des autres classes.
- La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée.
- Prohiber les offres alimentaires en vrac (pains, bars à salades, desserts, corbeilles de fruits, etc.) au profit d'un dressage à l'assiette et/ou au plateau pour éviter les manipulations (adapter les modalités de conditionnement le cas échéant) ;
- Organiser le service individuel des plateaux et des couverts ;
- Organiser le service de l'eau (utilisation de bouteilles d'eau, manipulation par un adulte respectant une hygiène des mains, mise à disposition de produits hydro-alcooliques, etc.) ;
- Proposer, en dernier recours, des repas à emporter (si possible en alternant pour les élèves les repas froids, à emporter, et les repas chauds à la cantine en établissant un roulement un jour sur deux) et veiller au respect de la distanciation physique et au non brassage des élèves au moment de la prise du repas à emporter.

Il est nécessaire de prévoir un poste à temps non complet annualisé sur le grade d'adjoint technique territorial pour 26.80h annualisés du 1er février 2021 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Après avoir entendu l'exposé d'Agnès VARNIEU, adjointe en charge des Affaires Scolaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 21 voix POUR, 1 voix CONTRE (Paulette ROURE) et 0 abstention, des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la création d'un poste occasionnel pour un temps non complet de 26.80h sur le grade d'adjoint technique territorial du 1er février 2021 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021.
- **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget primitif de 2021.

Synthèse des débats :
Jean BRUASSE demande ce qu'il adviendra du poste si le pays est re-confiné ? Monsieur le maire explique que le scénario retenu par le gouvernement pour lutter contre la COVID n'est pas encore connu.
Jean-Charles GENIN demande si la mise en place des repas froid au service périscolaire est le signe que les locaux du périscolaire ne sont pas adaptés ? Agnès VARNIEU explique que cette solution a été retenue car proposée par le nouveau protocole sanitaire renforcé. D'autres communes ont fait le choix de fermer leurs restaurants scolaires.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS,

NATURE DE LA DELEGATION	N°	DATE	OBJET DE LA DECISION DU MAIRE
alinéa 5 : *« de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,*	2020-015	17/12/2020	Occupation (renouvellement) logement d'urgence par Mme L C pour 3 mois du 30/11/2020 au 28/02/2021.
alinéa 4 : *« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, »*	2020-016	04/01/2021	Contrats d'assurance de la commune d'Apprieu pour 2021-2023

alinéa 4 : *« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, »*	2021-001	22/01/2021	Système d'alerte SMS SPOT HIT

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe :

- Des auditions des candidats pour le poste d'ASVP le mardi 9 février 2021 prochain,
- Le permis de construire du gymnase est en cours d'instruction. Que la commission de sécurité a émis un avis favorable. Que les travaux devaient être lancés en avril-mai 2021.

Anne ROBERT propose un flyer sur la campagne de vaccination COVID à destination des habitants de plus de 75 ans. Le CCAS d'Apprieu ne gère pas la prise de RDV mais peut intervenir sur les difficultés de transport. L'ADMR est également à l'écoute.
Jean BRUASSE trouve cette initiative intéressante pour les personnes âgées qui sont isolées.

Valérie MILLAT informe que la prochaine gazette est prévue pour le dernier week-end de mars 2021.

Jean-Charles GENIN demande ce qui peut être fait pour sécuriser le feu tricolore de la RD Route de Charavines au Rivier d'Apprieu. Monsieur le maire explique que les incivilités sont fréquentes et pas seulement au Rivier d'Apprieu mais également au feu tricolore de la Contamine. Les accidents sont souvent causés par des conducteurs soit en état d'ébriété soit sous l'emprise de la drogue.
Mais il précise que la commission Aménagement de David HERNAN va travailler sur la faisabilité de la pose d'un radar sur le feu.
Céline MARTEL demande quel aménagement peut être fait au niveau du rétrécissement à la sortie du Rivier en direction de Rives. Monsieur le maire d'Apprieu explique que le Département est exigeant sur la nature des aménagements, excluant les plateaux, préférant ainsi les feux tricolores et les alternats.

Christine MICHALLET présente la nouvelle exposition en mairie DK'ART.

Séance levée à 22h15

Le maire
Dominique PALLIER

MAIRIE D'APPRIEU